

PROJET DE VILLE/GRANDE-BORNE

Un réseau d'assainissement totalement refait à neuf

Un diagnostic réalisé en 2003 montrait que le réseau de tuyaux qui transporte les eaux usées de la Grande Borne était vétuste et présentait des cassures à différents endroits. Notre communauté d'Agglomération a donc décidé de remplacer tous les collecteurs qui seront en fonte et donc beaucoup plus résistants à l'usure du temps.

Le chantier qui va s'ouvrir s'inscrit dans le plan de rénovation urbaine de la cité. En 2007-2008, des travaux ont été réalisés sur les quartiers de la Treille, du Labyrinthe, de la Peupleraie, des Radars et des Ravins. A partir du mois de septembre 2009, tous les autres quartiers seront concernés. Sur la rue de la Grande Borne au niveau de la place des Quinconces, de la Treille et de la Carpe, il sera procédé à un forage horizontal permettant d'introduire en profon-

deur des canalisations sans ouvrir le sol en surface afin de limiter le temps de fermeture de cette voie et de gagner du temps. Ensuite il sera créée une voie de chantier pour acheminer plus facilement les matériaux nécessaires et sécuriser la zone de travaux. Elle sera réalisée sur le même tracé que la future voie structurante qui reliera le parking de la place de l'Eglise au quartier de l'Astrolabe. La fermeture de la rue de la Grande Borne entre le marché et la place des Solstices

durera environ deux mois et demi. Après cette étape, sera créé un tronçon sur la place des Quinconces, puis une voie de chantier jusqu'à l'Astrolabe en passant par la plaine centrale. Le coût de cette opération est de 6,7 millions d'euros. L'Agence de l'eau en financera 30 %, le Conseil Général 20 %, le Conseil Régional 10 %, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine 7,5 % et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge 5 %.

LE PLANNING DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle du chantier est de 36 mois.
A partir du mois de septembre 2009 l'arrêt de bus de la Treille situé sur la Nationale 445 sera déplacé pendant au moins deux mois et demi afin d'effectuer les premiers travaux, mais le stationnement sur les parkings de la rue de la Grande Borne sera conservé.
En 2009-2010 : Installation du Collecteur avenue de la Grande Borne, création de la voie de chantier, la place des Quinconces, la place de l'Eglise (1^{ère} partie), les Enclos, la Demi-Lune, la place du Ménisque et enfin la Balance.
De janvier à août 2010 : La Serpente, le Labyrinthe, la place de l'Œuf, la place de l'Astrolabe.
D'août 2010 à juin 2011 : Le quartier du Méridien, les Solstices, la place de l'Eglise (2^{ème} partie), la place aux Herbes.
De juin à août 2011 : le Damier, les Petits Pas.
D'août à décembre 2011 : Le Minotaure, la Balance et l'Elipse.

Une voie pour rejoindre l'A6

DANS le cadre du plan de circulation du nouveau centre-ville, la rue des carriers Italiens a été prolongée par l'arrière du collège Sonia-Delaunay, depuis le rond-point du Moulin de Viry-Châtillon jusqu'au Chemin du Plessis. Des panneaux indicateurs ont été mis en place. Cette voie permettra de réduire la circulation sur le chemin du Moulin et la route de Corbeil très utilisés pour accéder à l'autoroute A6. Ces travaux ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération.

Concours Photographique

«Fête des Lacs et de la Biodiversité»

A l'occasion de la 3^{ème} édition de la « Fête des Lacs » des 27 et 28 juin, les Grignois et Castel-virois participaient à un concours de photographies, sur le thème «l'arbre et son environnement». Le 1^{er} prix a été attribué à Jean-Pierre Lefort pour «Le Marronnier du RER», le 2^e prix à Antonio Pantalone, pour «Le Solitaire», le 3^e prix à Michel Mereaux : «Nature Sauvage», et le 4^e prix à Gérard Charmillon pour «Hêtre façonné par le Vent». Un «Prix Spécial du Jury» fut accordé à la photographie «L'esprit des animaux» des 15 enfants (âgés de moins de 12 ans) participant aux activités du «Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité» (ou CLAS). Il fut remis à Mme Stéphanie Poupponeau référente du CLAS de la Grande Borne à Grigny.



«Le Marronnier du RER» de Jean-Pierre Lefort, 1^{er} prix du Concours photographique de la « Fête des Lacs et de la Biodiversité.»



Les anciens studios du Bélier et le réfectoire ont été démolis fin juillet. Le studio d'enregistrement a réintégré les anciens locaux du Centaure.



Les quatre coins de la ville ont été fleuris cet été dans les massifs des parcs, sur les lampadaires, aux ronds-points, sur les façades des bâtiments et dans les entrées des services publics.



Le chantier du nouveau groupe scolaire Vlamincq a commencé.



Le centre de vie sociale sort de terre. Le chantier avance.

Allocations de fin d'année

AFIN que personne ne soit oublié pour les fêtes de fin d'année, le Conseil Général et la Municipalité de Grigny reconduisent les aides aux familles démunies : l'allocation Electricité/combustible, le Noël des enfants de chômeurs, une allocation Noël aux personnes âgées, et la distribution d'un colis de Noël pour le réveillon avec animation. Les inscriptions se déroulent du jeudi 1^{er} octobre au Jeudi 5 novembre.

Pour tous renseignements : en mairie, au CCAS, le lundi et jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, le mardi de 14h à 16h30, dans les maisons de quartier Pablo Picasso (avenue des Sablons), Marie Curie (Place aux Herbes à la Grande Borne), les mardis matins 6, 13, 20, 27 octobre et 3 novembre de 9h à 11h30, les Tuileries (rue des Chaulais), les mardis 20, 27 octobre et 3 novembre de 9h à 11h30.

Se munir des justificatifs suivants : Livret de famille, 3 derniers bulletins de salaire, 3 derniers décomptes de l'ASSEDIC, dernière notification de l'ASSEDIC, dernier talon de retraite et retraite complémentaire, pension d'invalidité, inscription au Pôle Emploi et courrier d'inscription 2009 pour les demandeurs d'emploi, avis d'imposition ou de non-imposition 2008 obligatoire, quittance électricité/gaz récente, attestation de la CAF de moins de trois mois obligatoire, justificatif de domicile et/ou certificat d'hébergement avec le justificatif du domicile de l'hébergeant, la pièce d'identité de l'hébergeant, la quittance de loyer ou appel de charges, certificat de scolarité obligatoire pour les enfants de plus de 16 ans, jugement de divorce ou de séparation, relevé d'identité bancaire ou postal.

Un composteur pour le jardin

CETTE année pour le jardin, la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne propose des composteurs en bois, d'un volume de 400 litres pour la modique somme de 2,67 € (dans la limite du stock disponible). Pour passer commande s'adresser au service de la gestion des déchets au 0 800 502 090 (n°gratuit). Règlement en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.